Caudiès
de Fenouillèdes

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE CAUDIES DE FENOUILLEDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du lundi 24 septembre 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Caudiès de Fenouillèdes légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Agnés Carrére, Maire

Date de la convocation : 18/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14
Présents : Agnès Carrère, Jean-Claude Rey, Angélique Da Silva, Jean-Pierre Hardy, Espérance Bartrina, Bernard Héricourt, Luc Lanat, Claudine Froissart, Michel Mazeroles, Marie Mandoul, Jean-Louis Fos, Martine Felix, René Bernard, Leslie Jacob.
Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1
Aurore Coutard a donné procuration à Agnès Carrére,
Madame le Maire dénombre les conseillers présents, absents et constate que le quorum est atteint, selon l'article L.2121-17 du CGCT

En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	1
Votants	15

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme secrétaire de séance : Angélique Da Silva

APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL QUI A EU LIEU LE LUNDI 1ER JUIN 2026 A 18H30

Madame le Maire de Caudiès de Fenouillèdes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est donné lecture intégrale du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1er juin 2026 à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par le procès-verbal transmis en annexe de la convocation du Conseil Municipal de ce jour ;

Madame le Maire de Caudiès de Fenouillèdes propose à l'assemblée délibérante

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1ER juin 2026
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents à cette affaire

Le conseil municipal décide

Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré valablement et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

En exercice	15	Votes	
Présents	14	Pour	15
Pouvoirs	1	Contre	0
Votants	15	Abstention	0

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1er juin 2026
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents à cette affaire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
FAIT A CAUDIES DE FENOUILLEDES LE 24/09/2026

Madame le Maire

Agnès CARRERE

Secrétaire de séance

Angélique DA SILVA

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Caudiès de Fenouillèdes légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Agnés Carrére, Maire

Date de la convocation : 18/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents :
Présents : Agnès Carrère, Jean-Claude Rey, Angélique Da Silva, Jean-Pierre Hardy, Espérance Bartrina, Bernard Héricourt, Luc Lanat, Claudine Froissart, Marie Mandoul, Jean-Louis Fos, Martine Felix, René Bernard, Leslie Jacob, Michel Mazeroles, Aurore Coutard.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 1
Aurore Coutard donne pouvoir à Agnès Carrère

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme secrétaire de séance : Angélique Da silva

1°) ONF-Vente de coupe de bois – Etat de l'assiette et destination des coupes de bois

Madame le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale Caudiès de Fenouillèdes pour l'exercice 2027.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette 2027 des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Destination
1A	Vente

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à leur désignation ;

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces opérations.

Luc Lanat : cette parcelle se situe en limite du mur de Colbert qui sépare la forêt communale de la forêt domaniale

J-C Rey : Nous avons été le 4 septembre 2026 avec J-L Fos à une réunion à Quillan en présence du Directeur Occitanie de l'ONF concernant la piste DFCI de Montauriol reliant Lapradelle. La réunion interrompue par le feu de Lavagnac. Une prochaine date nous sera communiquée.

2°) CCAF-Référent de Gestion des risques liés aux chenilles processionnaires

Madame Le maire rapporte que dans le cadre du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026, il a été acté que **les communes intéressées pour participer au Plan Départemental de Gestion des Risques liés aux chenilles processionnaires désignent un référent.**

Le plan repose sur :
- la définition des zones à haut risque pour la santé humaine et animale
- des réflexions communes sur les modalités d'application du projet d'arrêté préfectoral.

Un comité, animé par l'ARS, va être créé en 2026 et se réunira 1 fois par an au niveau départemental pour élaborer et coordonner les actions à mener sur le département. Ce comité est chargé de rédiger le Plan Départemental de Gestion des Risques lié aux chenilles processionnaires qui définira les actions de surveillance, de communication, de protection, de prévention et de lutte à prioriser et à déployer localement.
Les communes sont donc sollicitées pour participer à ce comité en désignant un référent territorial.

Les missions du référent sont :
-organiser la communication locale pour informer les habitants,
-participer à la surveillance et au repérage des foyers de chenilles processionnaires sur les terrains privés et publics,
-sensibiliser et informer la population, les propriétaires, locataires … concernés par les chenilles processionnaires de participer au signalement des espèces et à la mise en place des mesures de prévention ou de luttes,
-veiller à la bonne mise en place des mesures,

Madame le Maire propose comme **référent** :

Nom : Jacob
Prénom : Leslie
Mail : sun-y-passion@orange.fr
N° de Téléphone :06.49.66.82.44

Le conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité

3°) Conseil Départemental- Pépinière Départementale

Madame le Maire expose à l'assemblée le dispositif de soutien mis en place par le Conseil Départemental permettant aux collectivités de bénéficier gracieusement (ou sous conditions de partenariat) de plants d'arbres et d'arbustes.
Ces végétaux, adaptés aux contraintes climatiques locales, sont destinés à l'embellissement des espaces publics et à l'amélioration du cadre de vie de la commune.
Elle présente le récapitulatif et la liste des essences pour la campagne de plantation 2026 (voir liste jointe en annexe).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de plants d'arbres et d'arbustes auprès de la Pépinière Départementale selon la liste jointe ;
- **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec le Conseil Départemental pour l'année en cours ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bon de commande ainsi que tout document administratif ou technique relatif à cette demande.

E. Bartrina : La commission fleurissement se réunira mardi 29 septembre 2026 à 16h30 pour le choix des plants

4°) Tennis – Demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal a voté le 1er juin 2026 les subventions aux associations pour un montant de 15 200 €uros.

Mi-juillet, l'Association Tennis Caudièsien, nous a fait parvenir une demande de subvention pour un montant de 300 €.

Après lecture du dossier de demande subvention, et du bilan comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide d'attribuer 200 € à l'association Tennis Caudiésien

5°) Motion de soutien à l'association ALF66 pour la réouverture de la ligne SNCF RIVESALTES-QUILLAN

L'appel des 1300 pour la réouverture de la ligne SNCF Rivesaltes Quillan :

L'Association pour la ligne ferroviaire (A.L.F.66) demande à la SNCF la réouverture de la ligne ferroviaire SNCF qui reliait Perpignan et Rivesaltes à Quillan et Carcassonne après avoir été fermée au service voyageur en 1939 puis au trafic de marchandises. Mais les voies sont toujours là inutilisées.
Un train touristique le TPCF continue de circuler et son succès populaire a témoigné de l'attachement des citoyens aux transports ferroviaires dont ils sont privés.
L'engorgement des routes départementales dans l'Aude comme dans les Pyrénées Orientales (jusqu'à 9000 voitures et camions traversent la RD 117), l'isolement au village des jeunes et des personnes âgées, tout cela a conduit la création de l'association pour la réouverture de la ligne ferroviaire (ALF66) et à lancer la pétition signée par 1300 habitants des villages de l'Agly et des Fenouillèdes.
Les 1300 signataires de l'appel expriment le mal-être des habitants du fait de l'absence d'alternative au transport par la route : problèmes de bruit, de pollution, d'accidents parfois gravissimes sur la RD 117, de bouchons de circulation aux heures de pointe. Le droit à la mobilité pour tous n'est plus garanti (en particulier pour les jeunes et les personnes âgées). Beaucoup restent cloués au village faute de moyens de transports collectifs.

La modernisation de la ligne en voie unique avec un renouvellement de la voie et un système de cantonnement dit « de bloc automatique lumineux » permettrait un cadencement d'au moins cinq circulations quotidiennes en TER, (aller et retour), pour tous les villages de l'Agly et des Fenouillèdes jusqu'à Perpignan. Cela ouvrirait un couloir de communication ferroviaire allant de la Haute Vallée de l'Aude jusqu'à Perpignan et la Méditerranée.
Les gares longeant la ligne des Fenouillèdes pourraient être aménagées en gare d'échange multimodales (train + bus, train + covoiturage, train + location, ou points de garage des vélos, parking pour les voitures, etc ...). Ces aménagements commencent à être mis en place dans le Département de l'Aude.

L'association et les signataires de la pétition veulent des moyens de transports collectifs sûrs, performants et écologiques. L'A.L.F. de l'Aude, appuyée par un grand nombre d'élus de leur Département ont déjà fait moderniser la voie unique entre Carcassonne et Limoux. Ils sont en train de se mobiliser pour la modernisation du dernier tronçon entre Limoux et Quillan.

Les problèmes découlant du réchauffement climatique mettent la relance du train à l'ordre du jour. Un train de voyageurs, c'est 14 fois moins de CO2 que le même nombre de voyageurs transportés par la route, même chose pour le transport de marchandises : « Un train égale des centaines de camions » Or, des centaines de camions traversent chaque jour les routes de l'Aude et de l'Agly-Fenouillèdes (l'Europe envisage la mise en circulation sur nos routes de Méga-camions à deux remorques !)

Plusieurs élus municipaux et régionaux ont signé cette pétition.
La relance du rail, voyageurs et marchandises est à l'ordre du jour. Ce doit être l'affaire de tous les citoyens et des élus comme c'est déjà le cas dans l'Aude.

Certains élus s'inquiètent du devenir du TPCF avec cette ligne

En conséquence et vue l'urgence,
Le Conseil Municipal à la majorité
Décide d'apporter son soutien à l'A.L.F.66 pour la réouverture de la ligne ferroviaire SNCF qui reliait Perpignan et Rivesaltes à Quillan et Carcassonne.

Abstentions : 3
Martine Felix
Leslie Jacob
Luc Lanat
Pour : 12

6°) PEFC- Engagement pour Certification de la gestion Forestière Durable des Forêts

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la forêt communale de Caudiès de Fenouillèdes constitue un patrimoine naturel, économique et environnemental majeur pour notre territoire. Sa gestion est assurée conformément au régime forestier par l'Office National des Forêts (ONF).
Dans le but de valoriser les bois issus de nos coupes et de garantir aux citoyens que notre forêt est gérée de manière éco-responsable, il est proposé d'adhérer au système de certification forestière **PEFC** (Programme de reconnaissance des certifications forestières).
Cette certification atteste du respect des standards environnementaux, sociaux et économiques de la gestion durable des forêts (préservation de la biodiversité, protection des sols et de l'eau, sécurité des exploitants, etc.). L'adhésion permet également de maintenir l'accès aux marchés du bois, de plus en plus de professionnels et de marchés publics exigeant des bois certifiés.
L'engagement est pris pour une durée de **5 ans**. La commune s'engage à respecter les règles de gestion durable applicables à sa région forestière.

Luc Lanat demande si des audits *de certification ont été faits par le passé, car une adhésion n'est pas une certification*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'engagement de la commune de Caudiès de Fenouillèdes dans la démarche de certification de gestion forestière durable PEFC.
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les règles de gestion durable de la certification PEFC sur l'ensemble des parcelles de la forêt communale soumises au régime forestier.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bulletin d'engagement officiel auprès de l'entité PEFC locale compétente ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les dépenses afférentes à cette adhésion (cotisation annuelle) seront inscrites au budget de la commune.

Abstention : 1
Bernard Héricourt
Pour : 14

7°) Questions diverses

- **Sinistre panneaux photovoltaïques école :**
 Les travaux de réparations se feront pendant les vacances scolaires le 19 octobre 2026
- **Paniers gourmands pour les + de 75 ans :**
 La commission actions sociales se réunira avant fin octobre
- **Commission communication** :
 Luc lanat est responsable de l'application Illiwap
 Leslie Jacob a demandé à être responsable de la commission bulletin, le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- **Distribution du bulletin municipal** à partir de lundi 28 septembre 2026
- **Panne Orange :**
 Luc Lanat demande que l'on prenne contact avec Orange pour une mise en service d'une antenne satellite gratuite pour la commune afin de pouvoir continuer à travailler.
- **Martine Felix :**
 Demande où en est le traçage des stationnements rue de l'ermitage, rue de la poste, place de la gendarmerie.
 Madame le maire : la commission travaux doit se réunir dés réception des devis de réfection des rues
 MF : Je veux faire partie de la commission travaux
 LJ : je veux également faire partie de la commission travaux
 L'association CCC, souhaiterait regrouper les demandes des administrés de la commune afin de négocier un tarif collectif de complémentaire santé avantageuse auprès d'un organisme de mutuelle.

- **Feux tricolores de ralentissement**
- **Sapins de Noël**
- **Réfection des rues**
- **Caméras**
- **Frigos salle polyvalente**

Fin du conseil municipal à 20h08